Image not found or type unknown

obligation alimentaire envers parents

Par **normandy**, le **09/06/2011** à **16:04**

MERCI pour la rapidité de votre réponse, mais elle appelle une autre question, vous dites que mon mari malgré notre contrat de mariage (séparation de biens) doit assumer financièrement mes parents, alors pourquoi sur les conseils d'un notaire au moment de notre mariage et au vue de notre situation familiale, famille recomposée, avec des enfants respectifs de premières noces, et sans enfant commun, nous a-t-il conseillé et certifié d'être chacun protégé des enfants et famille respective et n'être pas solidaires, et dégagés des éventuels problèmes futurs ?
Quel avantage représente donc la séparation de biens ???
Mon mari n'est pas d'accord pour assumer cette charge en lieu et place des propres enfants, et je le comprends.
Ils sont propriétaires de leur maison, la vente de celle-ci pourrait-elle servir à financer leur placement ?

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **20:02**

continuez dans votre fil

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés